

## « Que la France me reconnaisse ce que je suis » : mais qui étaient au juste Jean du Chastelet et Martine de Bertereau, baron et baronne de Beausoleil ?

Neil Kenny

All Souls College, Université d'Oxford

Dans le fameux chapitre 9 du *Pantagruel*, le géant interroge dans les termes suivants l'inconnu qui deviendra par la suite son ami Panurge : « dictez moy qui estes vous, dont venez vous, où allez vous, que querez vous, et quel est vostre nom<sup>1</sup>. » Autant de questions éternelles, que l'on retrouve de l'*Odyssée* et l'*Énéide* (imités ici l'un et l'autre) aux pièces d'identité de nos jours, en passant par la première modernité, où le fait de situer socialement les nombreuses personnes que l'on rencontrait était un enjeu aussi urgent que délicat. On avait recours pour ce faire à divers médias, parmi lesquels l'écriture occupait une place qui était souvent mais pas toujours dominante, au côté d'autres médias encore, tels que l'oralité ou le langage visuel des vêtements. Ce rôle joué par l'écriture dans l'action de situer socialement les gens n'était d'ailleurs pas homogène ; il différait selon le type d'écrit : manuscrit, imprimé, actes juridiques, circulation épistolaire des opinions sur des tiers, écriture à la première personne, et ainsi de suite. Autant de moyens pour répondre aux questions posées par Pantagruel. Ainsi, pour reprendre un thème récurrent du présent volume, l'écriture de soi apparaît non comme un domaine autonome mais comme un élément parmi d'autres dans l'identification sociale, et comme vecteur non seulement de subjectivité mais d'intersubjectivité, communiquant non seulement le message « je suis tel » mais encore « sachez que je suis tel ».

Le cas étudié ici illustre les fréquentes difficultés que l'on avait à obtenir une réponse définitive aux questions posées par Pantagruel. Ce cas a parfois soulevé dans son temps la question supplémentaire de l'imposture. Je ne le présente pourtant pas comme une indiscutable imposture, mais comme un exemple où l'auto-présentation suscitait tout une gamme de réactions, allant de l'admiration au soupçon. Autrement dit, ce cas sert d'illustration *in extremis* d'un certain flou, d'une certaine indétermination, et d'une certaine anxiété qui entouraient les classements sociaux constamment faits dans cette société hiérarchique<sup>2</sup>.

Le cas est celui d'un couple connu davantage dans l'histoire des mines que dans celle de la littérature : Jean du Chastelet et Martine de Bertereau, qui revendiquaient parfois le titre de baron et baronne de Beausoleil<sup>3</sup>. Concernant leurs lieux d'origine, leurs dates de naissance,

---

<sup>1</sup> François Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, avec la collaboration de François Moreau, Paris, Gallimard, 1994, p. 246. Voir la contribution de Nicolas Lombart au présent volume.

<sup>2</sup> Voir Fanny Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005.

<sup>3</sup> Sur ce couple, voir Alexis Chermette, « Martine de Bertereau (1590-1643) : une femme ingénieur des mines du XVII<sup>e</sup> siècle », *Supplément au Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon*, 54<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 10, déc. 1985, p. 69-80 (parfois discutable) ; Albert Descoqs, « La Bretagne minière et les prospections du Baron et de la Baronne de Beausoleil au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, vol. 1, fasc. 4, 1920, p. 227-239 ; René Gandilhon, « Une mine d'argent dans la baronnie de Brugny, découverte

et la date de leurs noces il existe des conjectures mais pas de preuves. Rien ne prouve en effet la conclusion émise par Nicolas Gobet au XVIII<sup>e</sup> siècle, et souvent répétée depuis, selon laquelle Du Chastelet serait originaire du Brabant et Martine de Bertereau de la Touraine ou du Berry<sup>4</sup>. S'il est vrai que de nombreux contemporains de Du Chastelet le considèrent comme un étranger, cette identification n'est pas systématique. Certaines étapes de la carrière remarquable de ce couple dans l'industrie minière peuvent être reconstituées avec une certaine fiabilité grâce au témoignage de Bertereau elle-même dans deux publications que j'utiliserai dans un premier temps comme source de renseignements, pour permettre une réévaluation de la chronologie de leurs vies, avant de les étudier comme exemples d'écriture de soi<sup>5</sup>.

Ainsi semble-t-il que ce couple, tout en travaillant dans l'industrie minière de l'Europe centrale, a fait des voyages de prospection en France, d'abord sous le règne d'Henri IV avec l'encouragement du contrôleur-général des mines Pierre [II] Beringhen (« désirée par le feu Roy Henry le Grand, d'heureuse memoire, & mandée, & sollicitée de sa part par le feu sieur de Beringhen, nous y sommes arrivez mon mary & moy <sup>6</sup> »), mais continuant dans la régence de Marie de Médicis. Si ces voyages ont dû commencer entre 1601 (date où Beringhen devint

---

par le baron de Beausoleil », *Histoire des entreprises*, vol. 12, nov. 1963, p. 95-8 ; Nicolas Gobet, *Les anciens minéralogistes du royaume de France*, 2 tomes, Paris, Ruault, 1779, t. 1, p. 259-451 ; Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology in seventeenth-century Europe, according to the works of Martine de Bertereau and Jean du Chastelet », *Bulletin for the history of chemistry*, vol. 37, n° 1, p. 1-12 ; Martina Kölbl-Ebert, « How to find water : the state of the art in the early seventeenth century, deduced from writings of Martine de Bertereau (1632 and 1640) », *Earth sciences history : journal of the History of the Earth Sciences Society*, vol. 28, n° 2, 2009, p. 204-218 ; ead., « Life, work and historical reception of alchemist and mining engineer Martine de Bertereau (ca 1643) », dans Manuel Serrano Pinto (dir.), *Proceedings of the 26th symposium of the International Commission on the History of Geological Sciences : geological resources and history*, Aveiro, Centro de História e Filosofia da Ciência et da Técnica, Universidade de Aveiro, 2003, p. 235-50 ; ead., « Biographie einer Biographie : die denkwürdige posthume Karriere der Martine de Bertereau », *Geohistorische Blätter*, vol. 7, 2004, p. 93-102 ; Erik Thomson, « The Gallican mines : Martine de Bertereau's Restitution de Pluton, astrology, providence, and empire during the reign of Louis XIII », dans Sanja Perovic (dir.), *Sacred and secular agency in early modern France : fragments of religion*, New York et London, Continuum, 2012, p. 68-82 ; Koen Vermeir, « Die Wiederherstellung von Pluto. Theatralität in frühneuzeitlichen alchemistischen Praxis », dans Helmar Schramm, Michael Lorber, et Jan Lazardzig (dir.), *Spuren der Avantgarde : Theatrum alchemicum. Frühe Neuzeit und Moderne im Kulturvergleich*, Berlin et Boston, De Gruyter, 2017, p. 112-53.

<sup>4</sup> Nicolas Gobet, *Les anciens minéralogistes*, op. cit., t. 1, p. [261].

<sup>5</sup> Ces deux publications sont : *Vritable declaration de la descouverte des mines et minieres de France, par le moyen desquelles sa Majesté et ses subjects se peuvent se passer de tous les pays estrangers. Ensemble des proprieté d'aucunes sources & eaux Minerales, descouvertes depuis peu de temps à Chasteau-Thierry. Par Dame Martine de Bertereau, Baronne de Beau-Soleil. A treshaut & puissant Seigneur M<sup>re</sup>. Antoine Deruzé Pair & Mareschal de France, Marquis Deffiât, de Cheilly, Longiumeau, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, &c. Surintendant general de ses finances, & des Mines & Minieres de France*, s. l. n. éd., 1632 (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](http://ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333) ; *La restitution de Pluton. A Monseigneur l'eminentissime Cardinal Duc de Richelieu. Des mines & minieres de France, cachées & detenuës jusques à present au ventre de la terre, par le moyen desquelles les finances de sa Majesté seront beaucoup plus grandes que celles de tous les princes chrestiens, & ses sujets plus heureux de tous les peuples. Ensemble la raison pourquoy lesdites mines & minieres ont esté jusques à present presque inutiles & sans profit à la souveraineté & Majesté Royale. Par Martine de Bertereau, Dame & Barone de Beausoleil, & d'Auffembach*, Paris, Chez Hervé du Mesnil, 1640 (BM de Lyon : côte 808586 ; Google Books [https://books.google.co.uk/books?id=ux\\_KnAMNSQgC&printsec=frontcover&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.co.uk/books?id=ux_KnAMNSQgC&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)).

<sup>6</sup> Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, op. cit., p. 8. Voir René Gandilhon, « Une mine d'argent », art. cit., p. 95 ; Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology », art. cit., p. 10-12. Sur Pierre [II] Beringhen, voir aussi Mathieu Da Vinha, *Les Valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, p. 170-172, 186.

contrôleur-général des mines) et 1610 (date de la mort d'Henri IV)<sup>7</sup>, ce n'est que vers 1625 que le couple semble s'être installé plus durablement en France, car Bertereau semble affirmer que neuf ans s'écoulaient entre cette arrivée et l'octroi de concessions minières par le Conseil du Roi en 1634 (concessions qui ont tardé par la suite à être confirmées)<sup>8</sup>. Cette installation en France est marquée par l'obtention en 1626 d'une commission octroyée à Du Chastelet par Antoine Coëffier de Ruzé, marquis d'Effiat, et surintendant général des finances et des mines et minières de France<sup>9</sup>. C'est donc vers 1625 (et non plus tôt) que le couple semble avoir laissé en Hongrie « Hercules du Chastelet un de nos enfans en la place & exercice » d'une charge qu'y occupait Jean du Chastelet<sup>10</sup>. On peut en conclure qu'au moins un de leurs enfants était probablement déjà né vers 1605 ou plus tôt.

D'autre part, à en croire un témoignage plus tardif, celui de l'abbé de Saint-Cyran qui vers 1641 mentionne dans une lettre « une de leurs filles, nommée Anne du Chatelet, qui est de l'âge de douze ans », cette fille serait née entre 1628 et 1630<sup>11</sup>. À cette même époque, donc vers 1641, certains des autres enfants n'ont toujours pas atteint l'âge adulte, à en juger par la même lettre de Saint-Cyran qui décrit Bertereau comme désireuse de « sçavoir que sont devenus les autres [enfants] qui sont cinq ou six, & qui les nourrit<sup>12</sup> ». Ainsi la période pendant laquelle ses enfants naissent s'étend-elle vraisemblablement au moins de 1605 à 1629<sup>13</sup>. Un autre élément de chronologie, quoique plus flou, est fourni lorsqu'elle dit avoir

---

<sup>7</sup> Voir Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology », art. cit., p. 12.

<sup>8</sup> « avons [...] voyagé neuf années entières, avec un nombre d'ouvriers, & mineurs Hongrois, & Allemans, par toutes les Montagnes de ce Royaume, [...] il ne reste plus que de commencer les ouvertures & mettre l'ordre requis à tells entreprises. Ce qui se fera si tost qu'il plaira au Roy, & à vostre Eminence, Monseigneur, nous donner la jouissance, des articles qui ont esté accordez au Conseil, dès l'année mil six cens trente quatre ». Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, op. cit., p. 9-10. Cette chronologie est confirmée par une comparaison avec une première version de ces lignes fournies huit ans plus tôt en 1632 dans son autre publication, dans laquelle elle identifie plus explicitement une période de voyages français exploratoires précédant l'installation en France vers 1626, installation suivie à son tour par une période non de neuf ans (comme celle de 1625 à 1634 indiquée dans *La restitution*) mais de six ans (donc de 1626 à 1632, soit l'année de l'énonciation) : « En fin mon inclination, & celle de mon Mary, portée au service du Roy tres Chrestien, [...] nous fit resoudre à le venir servir, estant assurée par plusieurs voyages que je y avois fait avec mon Mary, que le Royaume de France estoit plein de tresbonnes Mines, [...] où estant arrive[e], j'eù l'honneur d'avoir une Commission de Monseigneur le Mareschal Deffiat, Sur-intendant general des finances & des Mines & Minieres de France, soubz laquelle j'ay voulu à mes propres fraiz & despens m'asseurer des lieux où estoient les Mines, les meilleures & les plus facilles à ouvrir, [...] : Pour cét effect j'ay voyagé six années continuelles par toutes les Montagnes du Royaume ». Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, op. cit. (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 2.

<sup>9</sup> Voir n. 8 plus haut. Voir Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology », art. cit., p. 2.

<sup>10</sup> Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, op. cit., p. 9-10.

<sup>11</sup> Jean Duvergier de Hauranne, *Lettres chrestiennes et spirituelles*, 2 tomes, s. l. n. éd., 1744, t. 2, p. 755. Claude Lancelot laisse entendre que Saint-Cyran les a rencontrées en 1641, en début d'hiver : Claude Lancelot, *Memoires touchant la vie de Monsieur de S. Cyran*, Cologne, Aux dépens de la Compagnie, 1738, t. 1, p. 177 (pour une indication de l'année), 188-189. Voir Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology », art. cit., p. 9, n. 7. Saint-Cyran fut en prison entre 1638 et février 1643.

<sup>12</sup> Jean Duvergier de Hauranne, *Lettres chrestiennes et spirituelles*, t. 2, p. 756.

<sup>13</sup> Cela s'accorde avec l'hypothèse émise par Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente (« Alchemy at the service of mining technology », art. cit., p. 9, n. 7) selon laquelle Bertereau serait née dans les années 1580, peut-être avec la précision que les dernières années de cette décennie seraient les plus probables.

passé trente ans à travailler dans cette industrie, précision dont la valeur documentaire est cependant affaiblie par le fait qu'elle la fournit non seulement en 1632 mais aussi en 1640<sup>14</sup>

Pour reprendre le récit : les travaux entamés par le couple en France vers 1625 sont interrompus par un épisode célèbre survenu à Morlaix, en Bretagne, en 1627, lorsqu'un prévôt provincial (nommé la Touche-Grippé) confisque leurs papiers et leurs instruments, ce qui provoque leur départ en Allemagne un ou deux ans plus tard, suivi à son tour par un retour en France en 1630 environ<sup>15</sup>. Une décennie plus tard, vers 1640-1642, pour des raisons incertaines, le couple est emprisonné par Richelieu, le baron à la Bastille, la baronne (avec leur fille Anne) à Vincennes, information que l'on doit aux lettres de l'abbé de Saint-Cyran ainsi qu'aux mémoires sur la vie de celui-ci rédigés par Claude Lancelot<sup>16</sup>.

Si les historiens se sont accordés pour estimer que les Beausoleil sont très probablement décédés tous deux en prison pendant cette période, une série d'actes notariés que j'ai repérée montre en fait que Martine de Bertereau a survécu pendant de longues années encore. Elle était toujours en vie un quart de siècle plus tard, soit le 30 mai 1668, à en juger par un acte notarié qui fait état d'une demande de sa part. Par contre son mari, Jean du Chastelet, était déjà décédé (peut-être il y avait longtemps), toujours d'après le même document, qui suggère en plus qu'une seule des nombreux enfants du couple était toujours en vie en 1668, Regine Ludvie (Louise ?)<sup>17</sup>.

Mais revenons au point de départ : qui étaient les Beausoleil ? Quelles réponses à cette question ont-ils offertes eux-mêmes, et dans quel ensemble de médias ? Quel rôle l'écriture de soi a-t-elle joué dans cet ensemble ?

Commençons par le mari, Jean du Chastelet, encore moins étudié jusqu'ici que sa femme. S'il a laissé peu de traces d'écriture de soi, au sens d'écriture autobiographique, on garde plusieurs traces en revanche de la manière dont il parlait de soi, ou faisait parler de lui — notamment dans l'irruption (non remarquée jusqu'ici à ma connaissance) qu'il a faite dans le cercle de Peiresc en Provence à la fin de 1627, après son désastre breton de la même année.

D'abord, le 28 octobre, Du Chastelet semble s'être présenté oralement à Peiresc à Aix comme le « S[ieur]. du Chastellet de Lorraine », donc comme un noble venu d'un duché lointain. Ensuite, une lettre adressée le 9 décembre par Peiresc à son ami parisien Jacques Dupuy témoigne d'une volonté de contrôler par le moyen de l'écriture ce statut social dont Peiresc précise maintenant que Du Chastelet l'a revendiqué à la fois à l'oral et par écrit, sous la forme d'un ou peut-être de deux documents :

---

<sup>14</sup> Martine de Bertereau, *Vritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](http://ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 2 ; *ead.*, *La restitution de Pluton*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>15</sup> Martine de Bertereau, *Vritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](http://ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 14 ; *La restitution de Pluton*, *op. cit.*, p. 98-102. Voir Nicolas Gobet, *Les anciens minéralogistes*, *op. cit.*, t. 1, p. 264-265 ; Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology », *art. cit.*, p. 2-3.

<sup>16</sup> Jean Duvergier de Hauranne, *Lettres chrestiennes et spirituelles*, *op. cit.*, t. 2, p. 754-756, 763-767 ; Claude Lancelot, *Memoires touchant la vie de Monsieur de S. Cyran*, *op. cit.*, t. 1, p. 188-189 ; t. 2, p. 216-217.

<sup>17</sup> Cet acte notarié de 1668 conteste la vente survenue en 1646 d'une propriété appartenant à un autre enfant du couple (« Fredmond (?) Duchastellet ») et à sa femme (Antoinette de Vassange), tout en mentionnant un autre document de 1662 pertinent à cette contestation. L'acte de 1668 commence ainsi : « Supplient humblement Martine Bertereau veufve de M<sup>re</sup> Jean Duchastelet vivant commissaire general des mines et minieres de France et Regine Ludvie [= Louise?] Duchastelet fille et seule heritiere dudit defunct sieur Duchastellet et de lad. de Bertereau majeure [...] ». On lit à la fin du document : « L'an mvi<sup>c</sup> soixante huit le trentiesme may de rellevé a la [?] par vertu de la requeste et ordonnance en desus et a la requeste de lad. Martine de Bertereau et Regine Ludovic et du Chastellet sa fille [...] ». Inventaires, contrats de mariage, notoriétés par Martin Prieur, Archives nationales de Paris, AN ET-LII-30. Mis en ligne sur Geneanet par le Projet Familles Parisiennes (fampar). Voir < <https://www.geneanet.org/registres/view/27049/68> > et les trois pages suivantes [consultées le 14.07.23]. Une étude plus fouillée de ces documents en tirerait sans doute davantage d'informations concernant l'histoire de cette famille. Je remercie vivement Tom Hamilton pour une première transcription provisoire.

Nous avons icy un qui se dict de la maison de Chastelet de Lorraine, dont il m'a baillé coppie de sa genealogie, qui prend qualité de baron de Beausoleil en Daulphiné et de baron souverain de l'isle de Chausse prez Jarsey et Garnesé an Bretagne, qui a une commission de M<sup>r</sup> de Fiat pour les mines de ce royaume. Lequel nous a fait voir des merveilles de la nature et de l'art par la transmission des metaux. Il promet de faire voir naistre une plante entiere avec ses feuilles et fleurs dans une fiolle [...]. Il dict avoir maison à Paris sur le cay de la Tournelle vis à vis le pont de boys. Enquerez vous un peu, je vous prie, s'il est cogneu en ce quartier la<sup>18</sup>.

Remarquons que ce passage de l'oral (donc du parler de soi) à l'écrit (avec la généalogie, peut-être aussi la commission, et en tout cas la vérification épistolaire) retourne de nouveau vers l'oral avec le projet de faire interroger les riverains parisiens. Trois semaines plus tard, cette interrogation a été exécutée et suivie par un nouveau retour à l'écrit (en l'occurrence épistolaire) lorsque Dupuy répond ainsi à Peiresc :

Nous nous sommes enquis de ce prétendu Baron de Chausse de la maison du Chastelet. On nous l'a depeint pour un insigne affronteur natif de Lion, où il se faisoit nommer César le Jeune. Il y a eu plus de dix jugemens contre luy et quelques uns de mort, de tous lesquels il s'est tiré par fourberie ou autrement. Toutes les expériences qu'il a voulu faire icy se sont trouvées très vaines et à peu près semblables à celles de M<sup>r</sup> du Bois, et tout ce qu'on a reconnu, c'est qu'il est faux monnoyeur et si vous le veillez de près, vous le surprendrez faisant ce mestier, de quoy il vit. Il a femme et enfans ; la femme est fille d'un clerc de conseiller de cette ville. Je crois que voylà plus que vous n'en voulez sçavoir<sup>19</sup>.

Ce jugement sur autrui émis en privé par le moyen de l'écriture manuscrite est à la fois social, moral, juridique, et épistémique. Ces quatre dimensions s'entrelacent d'ailleurs. Du Chastelet serait un faux baron (et sa femme une fausse baronne), un faux étranger (étant non lorrain mais lyonnais), un faux alchimiste, et un criminel. Ce jugement manuscrit s'appuie sur des jugements oraux lorsque Dupuy explique que les Lyonnais comparent Du Chastelet au fameux magicien César, dont on peut préciser que le nom—Jean Chastel—rappelle en outre celui de notre alchimiste (coïncidence que Dupuy ne relève pas mais qui pourrait nous inviter à spéculer sur un possible lien de filiation entre notre Jean du Chastelet et ce fameux Jean Chastel dit César ...) <sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Lettre de Peiresc à Jacques Dupuy (le 9 décembre 1627) : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, *Lettres de Peiresc aux Frères Dupuy*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t.1, Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 441. Voir également la lettre du 22 décembre 1627 envoyée par Du Chastelet de Marseille à Peiresc, avec une recette, et publiée par Philippe Tamizey de Larroque (avec une note signée « T. de L. ») dans la *Provence illustrée*, le 20 nov. 1880, p.6, sous le titre « Recette donnée à Peiresc par un botaniste marseillais ».

<sup>19</sup> Lettre de Jacques Dupuy à Peiresc ([le 31 décembre], « dernier jour de l'an », 1627) : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, *Lettres de Peiresc aux Frères Dupuy*, éd. cit., p. 901-902.

<sup>20</sup> Cette hypothèse de filiation serait d'ailleurs l'une des interprétations possibles du sobriquet « César le Jeune ». Ce sobriquet, ainsi que les dates clés, feraient difficilement de ces deux hommes la même personne. Jean Chastel ou Castel, dit César, passait parfois pour un Italien (voir Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, 2 tomes, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, 1960, t. 1, p. 66-67). Quoique décédé en 1615 d'après un pamphlet publié cette année-là (*Histoires épouvantables de deux magiciens qui ont été étranglés par le diable dans Paris la semaine sainte*, Paris, Claude Percheron, [s.d.]; reproduction dans Édouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, Paris, P. Jannet, 1855), César vivait en fait toujours en 1617, d'après le *Quatriesme tome du Mercure françois*, Paris, Estienne Richer, 1617, p. 15. Sur ce César, voir aussi Agrippa d'Aubigné, *Œuvres*, dir. Jean-Raymond Fanlo, Marie-Madeleine Fragonard et Gilbert Schrenck, t. 7, *Les Aventures du baron de Fæneste*,

Et pourtant... Le jugement émis par Dupuy tranche-t-il la question évoquée par mon titre ? Non. D'abord parce que cet échange privé n'allait certainement pas priver Du Chastelet du statut (social, épistémique, etc.) qu'il continuait de revendiquer dans toutes ses rencontres quotidiennes.

D'ailleurs, le jour même où Dupuy écrivait à Peiresc, un parent de ce dernier, Balthazar Vias, écrivant de Marseille, et au même sujet, offrait un jugement bien différent de celui de Dupuy :

Monsieur,

Je n'ay osé laisser partir pour Aix, M. le baron de Beausoleil sans l'accompagner d'un mot de mes lettres pour vous saluer et vous dire que je l'admire tant que d'autant plus je le converse. Je trouve tousjours de nouveaux miracles que produit son bel esprit, je fais esclater son mérite et sa vertu tant que je puis et desjà elle est si puissante en nostre Ville que plusieurs des principaux l'ont veu et visit[é] et luy ont témoigné toute sorte d'affection et de services et vous diray encores qu'une avare curiosité fait que je suis tous les jours courtoisé par quelques-uns pour les introduire à la cognoissance dudit sieur Baron. Cette sacrée faim de l'or (qu'il nous a fait voir se pouvoir fere par la vertu de sa poudre) les attire tellement qu'on court à lui comme autrefois tant de courtisans couroient aux pommes d'or d'Atalante<sup>21</sup>.

Cette nouvelle intervention manuscrite, témoin à son tour de nombreux échanges oraux, peut même être interprétée comme un exemple d'une écriture de soi très indirecte, si l'on présume que Du Chastelet lui-même, en annonçant à Vias qu'il partait à Aix dans l'espoir d'y revoir Peiresc, a tacitement et peut-être explicitement encouragé Vias à brosser un portrait de lui pour le savant aixois.

Nous ne savons quelle fut la réaction de Peiresc à ces deux témoignages contradictoires. Les réactions des contemporains ne constituent en tout cas qu'une réponse partielle à la question de qui était au juste tel ou tel acteur à l'époque, réponse qui doit être complétée à un autre niveau par le jugement des historiens. Mais même à ce niveau la juste réponse est nuancée et flexible plutôt que définitive. Considérons le réquisitoire dressé par Dupuy. Prétendu Baron ? Nous ne savons tout simplement pas si, oui ou non, Du Chastelet avait acheté une seigneurie dans l'archipel de Chausey, connu après tout pour ses nombreuses carrières<sup>22</sup> et donc d'un intérêt certain pour cet habitué des mines. Même incertitude concernant des éventuelles seigneuries d'Offenbach et de Beausoleil. Celle de Beausoleil a pu correspondre à l'un des divers endroits ayant ce nom, par exemple à la mine abandonnée qui porte ce nom à Châteaudouble dans le Var<sup>23</sup>, et/ou au thème de l'or, symbolisé par le soleil et cher à cet alchimiste. Quant à la commission que Du Chastelet a vantée à Peiresc, document

---

éd. Jean-Raymond Fanlo, Marie-Madeleine Fragonard, Gilbert Schrenck et Marie-Hélène Servet, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 211, 215 ; Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 16 tomes, Paris, Desoer, 1820, t. 7, p. 10 (sous « Galligai ») pour l'identification avec Jean du Chatel ; Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux*, éd. G. Brunet *et al.*, 12 tomes, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1875-1906, t. 9, p. 142.

<sup>21</sup> Lettre de Balthazar Vias à Peiresc ([le 31 décembre], « dernier jour de l'an », 1627) : *Les correspondants de Peiresc : lettres inédites*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, t. 1, Genève, Slatkine, 1879-1897 (Paris, diffusion Champion, 1972), p. 18-19 (= p. 456-457). Sur Vias, voir Félix Vêrany, *Balthazar de Vias : sa vie et ses œuvres*, Marseille, V. Boy ; Paris, Bourgeois de Soye, 1862.

<sup>22</sup> Voir Paul de Gibon, *Un archipel normand, les îles Chausey et leur histoire*, Coutances, Imprimerie Notre-Dame, 1918, p. 87-88.

<sup>23</sup> Voir <<https://www.mindat.org/loc-297766.html>> [consulté le 14.07.23]. Cette origine onomastique n'est pas forcément exclue par la revendication d'un Beausoleil dauphinois faite par Du Chastelet, d'après Peiresc.

peut-être à l'appui, elle a véritablement existé<sup>24</sup>. Donc si fourberie il y a eu, elle n'était en tout cas que partielle. Même les délits rapportés par Dupuy prennent une autre allure si l'on croit avec des historiens des sciences que la confiscation des biens infligée en Bretagne l'année même où écrivait Dupuy était motivée soit par un soupçon superstitieux des instruments à l'allure exotique utilisés par ce couple prospecteur, soit par une résistance de la part de la noblesse bretonne à une éventuelle mainmise par des agents royaux (comme les Beausoleil) sur leurs mines locales<sup>25</sup>.

Ainsi le cas de Du Chastelet illustre-t-il avec une netteté particulière le principe formulé par l'historien social de l'Ancien Régime Robert Descimon selon lequel le statut social d'une même personne pouvait varier dans une certaine mesure d'un contexte à l'autre<sup>26</sup>. Les traces écrites des auto-présentations de Du Chastelet montrent d'ailleurs que cette variation avait une dimension géographique, aussi bien au niveau des énoncés (mention de Beausoleil, de Chausey, et d'autres endroits) qu'à celui du lieu d'énonciation (qui peut déterminer le choix des endroits à mentionner). Ainsi le choix de titres et de noms de lieux retenus dans cette auto-présentation manuscrite de Du Chastelet (**fig. 1**) est-il sans doute déterminé par le fait qu'il l'a inscrite dans un album amicorum appartenant à un Hollandais, avec une perspective géographique plus ample que celle largement française de la correspondance qui accompagne son périple provençal de quelques années plus tôt :

Jean du Chastellet Baron de  
beau soleil Conseillier de  
S.S.M.I. Chevalier de la Croix  
Et general des Mines d'hongrie  
de lestat apostolique, et de  
celles de france, ce 20 may  
1631<sup>27</sup>.

Même dans le domaine de l'imprimé, l'auto-présentation de Du Chastelet est sujette à cette variabilité géographique. Si son petit traité alchimique, lorsqu'il le fait imprimer à Béziers en 1627<sup>28</sup>, n'affiche que sa baronnie de Beausoleil, c'est sans doute parce que cette publication lui sert de carte de visite dans le contexte français de ses pérégrinations de cette année-là, alors que trois ans plus tard la localisation augsbourgeoise d'une nouvelle édition favorise l'addition de ses titres impériaux et papaux<sup>29</sup>. Dans les deux cas, le recours au latin fait partie intégrante de l'auto-présentation, servant à contrer l'impression de charlatanisme que risquait à tout moment de donner un prospecteur alchimiste, comme on l'a déjà constaté.

---

<sup>24</sup> Voir n. 8 plus haut.

<sup>25</sup> Voir Ignacio Miguel Pascual Valderrama et Joaquín Pérez-Pariente, « Alchemy at the service of mining technology », art. cit., p. 2-3 ; René Gandillon, « Une mine d'argent », art. cit.

<sup>26</sup> Robert Descimon, « Un langage de la dignité. La qualification des personnes dans la société Parisienne à l'époque moderne », dans Fanny Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, p. 69-123 (94-98).

<sup>27</sup> Une indication que le statut social de Du Chastelet n'était pas perçu comme extrêmement élevé est fournie par sa position en avant-dernière position dans cet *album amicorum* ordonné par préséance.

<sup>28</sup> Jean du Chastelet, *Diorismus verae philosophiae de materia prima lapidis. Authore D. Ioanne de Chastelet Barone de Beausoleil, &c.*, Béziers, Jean Martel, 1627.

<sup>29</sup> Jean du Chastelet, *Archetypus verae philosophiae de materia prima lapidis. Auctore Dn Ioanne de Chastellet Libero Barone Insulae de Chausae & Beausoleil, Sacrae Caesareae Maiestatis Consiliario, Equite Sancti Petri Martyris & Sancti Officij, &c.*, Augsbourg, Johannes Praetorius, 1630 (avec une dédicace à Otto Heinrich Fugger). Voir Helen Watanabe-O'Kelly, *Court culture in Dresden: from Renaissance to Baroque*, Basingstoke, Macmillan, 2003, p. 116.

Enfin, le dernier exemple de la dimension géographique de l'auto-présentation est fourni, cette fois par Martine de Bertereau au nom d'elle-même, de son mari, et de leur couple, par les deux ouvrages qu'elle publie en 1632 (*Veritable declaration*) et 1640 (*La restitution de Pluton*). Quoique publiés en France, leur but est de présenter un couple dont le statut, autant épistémique que social, a une forte dimension européenne, afin d'étayer l'argument principal de ces deux ouvrages qui est que la France a négligé ses propres ressources minières alors que l'Europe centrale a profité des siennes grâce en grande partie aux Beausoleil eux-mêmes. D'où les longues transcriptions que Bertereau fournit des titres, des passeports, et des commissions accordés à son mari (et parfois à elle aussi) sur une trentaine de pages du deuxième ouvrage, *La restitution de Pluton*<sup>30</sup>. Ces transcriptions montrent que l'écriture de soi peut consister non seulement en une écriture autobiographique (ce que Bertereau fournit ailleurs dans ces deux ouvrages) mais aussi en un travail de sélection, de conservation, et de reproduction de documents qui répondent à la question de qui sont les Beausoleil.

Dans le premier ouvrage, la *Veritable declaration*, faute de reproduire de tels documents, Bertereau dit les posséder, cette fois en les associant encore plus à elle-même qu'à son mari. Car, pour n'évoquer que certains aspects de la question (qui mérite une étude plus longue) de l'écriture de soi de Bertereau elle-même, ce processus de détournement de l'attention du lecteur du mari à la femme, souvent en ne passant même pas par un « nous », est remarquable dans le jeu instable des pronoms :

Et de toutes ces choses j'en ay avec moy, avec les Arrests des Parlemens de France, où j'ay esté, les Attestations & Procez verbaux des Juges des lieux ou je les ay tirez, & devant qui les espreuves ont esté faictes : afin de faire voir aux Ministres de l'Estat que j'ay procedé en **ma** Commission, methodiquement & Religieusement aux recherches de la France, comme j'ay fait dans l'Hongrie, Boëme, Tirolle, Saxe, Silesie, Moravie, Mascovie, & Italie, avec de tres honorables charges des Princes Souverains, desquels **nous** avons receuz tous les honneurs qui se pouvoient esperer, mesme que l'Empereur present à faict l'honneur à **mon Mary** de **le** qualifier son Conseillier & Commissaire General des trois Chambres d'Hongrie. Le Pape l'a faict General des Mines de tout l'Estat Apostolique. L'Archiduc Leopolde, de celles de Tirolle, & de Trente, le Duc de Bavieres des Siennes, & le Duc de Neubour de celles de Norgovia & Cleves, ce que je feray voir quant j'en seray requise<sup>31</sup>.

Faute de reproduire les manuscrits qui certifient le statut de ce couple, l'imprimé sert ainsi à certifier publiquement l'existence de ces documents. Mais de ce fait, cette action bureaucratique de certifier devient une écriture de soi, car elle soulève la question épineuse du statut de la femme dans tout cela, qu'elle soit subordonnée à celui de « mon Mary », qu'elle se joigne à lui dans ce « nous », ou qu'elle revendique pour elle-même la dignité qui est due grâce à son parcours remarquable. Autrement dit, si le statut social de Jean du Chastelet est au carrefour de plusieurs fêlures (noble/roturier, étranger/français, expert/charlatan, persécuté/criminel) que divers médias minimisent ou aggravent, à ces fêlures s'ajoute une autre, celle du genre, dans le cas de Martine de Bertereau. Cette fêlure genrée apparaît par exemple dans la divergence, dans *La restitution de Pluton*, entre la page de titre qui attribue

<sup>30</sup> Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, *op. cit.*, p. 142-171. Ce sont peut-être ces considérations qui l'ont amenée à se présenter sur la page de titre comme « Dame & Barone » non seulement « de Beausoleil », mais aussi « d'Auffembach », reprenant le titre allemand (de justification inconnue mais renvoyant peut-être à Offenbach près de Francfort) revendiqué parfois par son mari.

<sup>31</sup> Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](http://ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 7-8. Mes caractères gras. Pour d'autres exemples de ce jeu instable de pronoms, voir *Veritable declaration*, p. 2 ; Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, *op. cit.*, p. 55-56, 66-67.

l'ouvrage à Bertereau et le privilège qui est accordé à elle et à son mari, comme l'a remarqué Edwige Keller-Rahbé<sup>32</sup>.

Bertereau fait face à cette fêlure genrée en revendiquant constamment des connaissances et des expériences acquises dans l'industrie minière européenne (et sud-américaine, car elle affirme avoir fait un voyage aux fameuses mines de Potosí « au Royaume du Peru », dans la Bolivie actuelle)<sup>33</sup>. L'état présent de la recherche porte à croire que ce genre de revendication était rare pour une femme. Si nous savons que les femmes, notamment parmi la noblesse, donnaient des remèdes et pratiquaient la pharmacie<sup>34</sup>, voire peut-être plus rarement l'alchimie<sup>35</sup>, de l'autre côté les preuves de leur participation à l'industrie minière ont concerné jusqu'ici surtout les tâches manuelles que de nombreuses femmes accomplissaient à la surface des mines<sup>36</sup>, plutôt que des activités d'essayeuse ou de gérante.

Cette fêlure genrée transparaît dès la première phrase du premier ouvrage de Bertereau (« Plusieurs voyant au frontispice de ce discours le nom de Femme, me jugeront a mesme temps plustost capable de l'oeconomie d'une maison, [...] que capable de faire percer, & creuser des montagnes<sup>37</sup> »), publié d'ailleurs six ans après la publication des œuvres de Marie de Gournay (dans son *Ombre*) qui lancaient dans un autre domaine un défi équivalent<sup>38</sup>. Les symptômes de cette fêlure sont visibles même dans le travail de révision. La phrase qui vient d'être citée fut remaniée dans une autre édition de la même année, qui fut vraisemblablement une réédition nécessitée par le décès inopiné du dédicataire Antoine Coëffier de Ruzé, marquis d'Effiat. Comme si la position de Bertereau comme femme était rendue plus vulnérable par cette perte, son nom est remplacé sur la page de titre par ses initiales, qui ne révèlent plus son genre, auquel pourtant la première phrase fait toujours allusion, mais plus discrètement : « Plusieurs voyant au frontispice de ce discours le nom de ma qualité, me iugeront à mesme temps plustost capable de l'oeconomie d'une maison [...].<sup>39</sup> »

Cette fêlure genrée s'aperçoit non seulement dans la grammaire, comme on vient de voir avec les pronoms, mais même dans la matérialité des caractères typographiques. Si dans

---

<sup>32</sup> « Nos bien amez Sieur Baron de Beausoleil, & la Dame sa femme, nous ayant remonstré qu'ils ont composé un livre des descouvertes des Mines & Minieres qu'ils ont fait de nostre autorité en nostre Royaume, & par l'ordre de nostre grand Maistre & sur-Intendant General des Mines, & du livre intitulé LA RESTITUTION DE PLUTON. » Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, op. cit., p. [172-173]. Voir Edwige Keller-Rahbé, « Reproduction et analyse du privilège royal de librairie accordé à Jean de Beausoleil et Martine de Bertereau pour l'impression de *La Restitution de Pluton* (1640) », dans Michèle Clément et Edwige Keller-Rahbé (dir.), *Privilèges d'auteurs et d'autrices en France (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*. Anthologie critique, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 346-349.

<sup>33</sup> Martine de Bertereau, *La restitution de Pluton*, op. cit., p. 6. Si le sous-sol des mines de Potosi semble avoir été un espace exclusivement masculin, ce n'était pas le cas à la surface. Sur les femmes indigènes qui y travaillaient, voir Rossana Barragán Romano, « Women in the silver mines of Potosí : rethinking the history of " informality " and " precarity " (sixteenth to eighteenth centuries) », *International review of social history*, vol. 65, n° 2, p. 289-314.

<sup>34</sup> Voir Alisha Rankin, *Panacea's daughters : noblewomen as healers in early modern Germany*, Chicago, University of Chicago Press, 2013.

<sup>35</sup> Voir Meredith K. Ray, *Daughters of alchemy : women and scientific culture in early modern Italy*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 2015.

<sup>36</sup> Voir Christina Vanja, « Mining women in early modern European society », dans Thomas Max Safley et Leonard N. Rosenband (dir.), *The workplace before the factory : artisans and proletarians, 1500-1800*, Ithaca, NY, et London, 1993, p. 100-117.

<sup>37</sup> Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, op. cit. (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](http://ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 1.

<sup>38</sup> Marie de Gournay, *L'ombre de la damoiselle de Gournay*, Paris, Jean Libert, 1626.

<sup>39</sup> Martine de Bertereau, *Veritable declaration faite au roy et a nos seigneurs de son conseil, des riches, & inestimables thresors nouvellement descouverts dans le royaume de France. Présentée à sa Majesté par L. B. D. B. S.*, s. l. n. éd., 1632 (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15113853](http://ark:/12148/bpt6k15113853) ; côte Rés. F-26257), p. 1.

la réédition cet accord féminin du participe passé peut choquer par sa proximité à l'affirmation d'avoir obtenu elle-même la commission accordée à son mari en 1626—« où estant arrivée, j'eus l'honneur d'avoir une Commission de Monseigneur le Mareschal d'Effiat [...] »<sup>40</sup> —cet accord féminin se trouve corrigé à la main, et donc rendu agrammatical, de la façon suivante dans un exemplaire de la première édition (datant de la même année) : « où estant arrivée j'eù l'honneur d'avoir une Commission de Monseigneur le Mareschal Deffiat [...] » (**fig. 2**). Le genre (toujours au sens de *gender*) n'est pas le seul axe de cette écriture de soi à être jugé inacceptable en l'état par ce correcteur anonyme, sans doute dans la foulée du décès du dédicataire d'Effiat : il en va de même du statut social de Bertereau, corrigé lui aussi, à deux reprises, dans le même exemplaire, « Illustre Dame » devenant « ~~Illustre~~ Dame » (**figs 3-4**).

Somme toute, Bertereau publie ses deux ouvrages afin « que la France me reconnaisse ce que je suis »<sup>41</sup>, avec tout ce que cela implique (renouvellement des commissions dans l'ouvrage de 1632, réception de nouvelles licences d'exploitation dans celui de 1640). À ces fins elle produit une écriture de soi qui est à la fois osée et susceptible d'être contestée, comme le suggère peut-être d'ailleurs l'emprisonnement aux ordres de Richelieu qui a suivi de près la publication de *La restitution de Pluton*.

Aussi singulier qu'il soit, l'exemple des Beausoleil montre que l'écriture de soi (au sens large) peut prendre diverses formes (dont certaines sont manuscrites et d'autres imprimées) dans le but d'ouvrir des possibilités interpersonnelles, sociales, économiques, juridiques, et même industrielles. Mais l'écriture de soi n'évolue pas dans le vide ; elle prend sa place dans un système plus large de communications entourant la question du statut social—système caractérisé autant par le doute, le soupçon, la controverse, et l'incertitude que par la détermination et le consensus\*.

## Légendes de figures

Fig. 1 :

Autographe de Jean du Chastelet dans l'*album amicorum* de Guillaume de Ruytter<sup>42</sup>. Avec l'autorisation de la British Library.

Fig. 2 :

Correction apportée par une main anonyme à un exemplaire de la *Veritable declaration* de Martine de Bertereau<sup>43</sup>.

Fig. 3 :

Correction apportée par une main anonyme à un exemplaire de la *Veritable declaration* de Martine de Bertereau<sup>44</sup>.

Fig. 4 :

---

<sup>40</sup> Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15113853](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:gallica:ark:/12148/bpt6k15113853) ; côte Rés. F-26257), p. 4-5. Mes caractères gras.

<sup>41</sup> Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:gallica:ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 9.

<sup>42</sup> Source : Guillaume de Ruytter, *Album amicorum : 1608-1630*, f. 53 (British Library, côte Sloane MS 3416).

<sup>43</sup> Source : Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:gallica:ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 2.

<sup>44</sup> Source : Martine de Bertereau, *Veritable declaration*, *op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:gallica:ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), page de titre.

Correction apportée par une main anonyme à un exemplaire de la *Veritable declaration* de Martine de Bertereau<sup>45</sup>.

---

\* Je remercie Morgane Muscat pour sa relecture attentive de cet article.

---

<sup>45</sup> Source : Martine de Bertereau, *Veritable declaration, op. cit.* (BNFr Gallica, [ark:/12148/bpt6k15272031](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:gallica:ark:/12148/bpt6k15272031) : côte Rés. S-5333), p. 1.